

# DEMANDE DE DÉROGATION HORAIRE À L'HEURE LÉGALE DE FERMETURE DES BARS ET RESTAURANTS

**CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE TRANSMISE\* À LA VILLE DE MONTPELLIER À L'ADRESSE SUIVANTE :**

VILLE DE MONTPELLIER  
DIRECTION DÉLÉGUÉE RÉGULATION DU DOMAINE PUBLIC ET DES MOBILITÉS  
SERVICE RÉGULATION DES OCCUPATIONS COMMERCIALES ET ÉVÈNEMENTIELLES  
1, place Georges Frêche - 34 267 Montpellier cedex 2  
Tél. 04 67 34 72 37  
Mail: licence.derogationtardive@ville-montpellier.fr

## ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

NOM DE L'ENSEIGNE.....

ADRESSE .....

NOM PRÉNOM DU GÉRANT .....

N° TÉLÉPHONE ..... N° PORTABLE.....

MAIL ..... @.....

## DÉROGATION DEMANDÉE

DATE DE L'ÉVÈNEMENT : NUIT DU ..... AU .....

HEURE DE FERMETURE SOUHAITÉE ..... H.....

MOTIF DE LA DEMANDE .....

ANIMATION MUSICALE PRÉVUE .....

(à l'intérieur de l'établissement)

DISPOSITIF PRÉVU POUR LA GESTION DE LA CLIENTÈLE À LA FERMETURE .....

\*LA DEMANDE EST À TRANSMETTRE AU MOINS 3 SEMAINES AVANT.  
LE NOMBRE D'AUTORISATIONS EST DE 10 MAXI PAR AN